



Avis d'expulsion mais loyers regles

Par **Lilou11**, le **12/05/2015** à **12:39**

Bonjour, j'ai reçu un avis d'expulsion pour le 18 mai à savoir qu'entre temps tous mes loyers en retard ont été payés. J'ai envoyé par courrier recommandé une demande d'annulation de l'avis à mon bailleur qui n'est autre que l'office HLM . Aucune réponse pour le moment . J'aimerais savoir si l'on reçoit un courrier pour confirmer le passage de l'huissier. Je n'ai plus que quelques jours et nulle part où aller avec mes enfants merci

Par **youris**, le **12/05/2015** à **18:10**

Bjr,,
même si vous avez réglé votre dette, ce qui est normal, le jugement ayant prononcé l'expulsion demeure exécutoire sauf si votre bailleur accepte de vous garder comme locataire.
cdt

Par **Lilou11**, le **13/05/2015** à **07:28**

bonjour, merci de m'avoir répondu bonne journée